

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

À la session ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 mars 2022 à 19h00, sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers François Cusson, Raphael Delacombaz, Bernard Guilbault, Pierre-Marc Parent, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Également dix (10) citoyens sont en présentielle et neuf (9) citoyens en vidéoconférence assistent à la séance.

CETTE SÉANCE SE TIENT EN PRÉSENTIEL ET VIDÉOCONFÉRENCE.

1. OUVERTURE DE LA SESSION
RÉSOLUTION 047- 03-2022

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault.

Et RÉSOLU QUE la séance soit ouverte à 19h04 par le président du Conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR avec modification
RÉSOLUTION 048-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault.

Et RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Demande d'aide financière – Association pulmonaire du Québec
 - 4.2 Lettre d'une résidente du chemin Spencer
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption du Règlement R-345-20 sur le Code d'éthique et de déontologie
 - 5.3 Changement de niveau de service à la Villa des rivières à Bedford – demande de moratoire
 - 5.4 Acceptation de l'entente de règlement et annulation de la résolution 031-02-2022 concernant la poursuite judiciaire
 - 5.5 Soutien au projet de création de nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance-municipalité de Frelighsburg.
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE**
 - 6.1 Nouvelle entente – Premier répondants
- 7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur – aucun rapport pour février 2022
 - 7.2 Demande d'agrandissement et rénovations (PIA), 39 Thibault Sud,

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi de contrat – émondage des saules du Parc Shepard
- 8.2 Octroi de contrat – révision et suivi géotechnique pour la réfection du réseau d'aqueduc dans le secteur voie ferrée
- 8.3 Éclairage de rues
- 8.4 Achat d'un chargeur (avec fourche) pour tracteur
- 8.5 Offre de service – Surveillance de chantier
- 8.6 Achat génératrice pour le puits

9. LOISIRS CULTURE ET PATRIMOINE

- 9.1 Mandater la commission des loisirs pour mettre en place les préparatifs du 100^e anniversaire
- 9.2 Remerciements Fest'hiver

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. PROCÈS-VERBAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022
RÉSOLUTION 049-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz.

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 7 février 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC
RÉSOLUTION 050-03-2022

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme – Association pulmonaire du Québec;

CONSIDÉRANT la politique de la municipalité qui consiste d'évaluer toutes les demandes en même temps au mois de novembre, conjointement avec l'étude budgétaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller François Cusson.

ET RÉSOLU d'informer APQ de resoumettre leur demande en novembre.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2 LETTRE D'UNE RÉSIDENTE DU CHEMIN SPENCER

ACCUSÉ DE RÉCEPTION:

La résidente nous informe qu'il n'y a pas de panneau de limite de vitesse sur les chemins Hillcrest et Spencer. Les passants croient que la limite est de 70 km/h alors que la limite est de 40 km/h.

Il est à noter que la limite permise sur les chemins Hillcrest et Spencer est de 70 km/h. Nous ferons les vérifications en ce qui concerne l'affichage.

5. ADMINISTRATION

5.1 Comptes à payer ou déjà payés.

Février 2022

ID	DATE	NOMS	DESCRIPTION	MONTAN
A001	2022-02-28	Aquatech	Analyse eau potable et usée	2 133.64
A002	2022-02-04	BMR	Vis	63.74
A003	2022-02-10	BMR	Piquets	128.91
A004	2022-02-07	Canac	Bois/vis	423.75
A005	2022-02-28	Environex	Analyse eau potable et usée	535.21
A006	2022-02-28	Environex	Analyse eau potable et usée	137.97
A007	2022-02-22	Gestim	Services inspection	1 973.44
A008	2022-02-28	Gestim	Services règlement	419.66
A009	2022-02-01	Groupe CT	Copies facturables	156.16
A010	2022-02-02	Install Elect Quilliams	installation de panneau de controle	1 195.68
A011	2022-02-01	MRC	Quote Part (1/2 versement)	22 966.50
A012	2022-02-02	Petro Coulombe	Huile à fournaise	691.67
A013	2022-02-01	St Pierre Tremblay	Réparation fuite d'aqueduc	1 937.17
A014	2022-02-15	Ville Cowansville	Quote Part (1/2 versement)	202.94
A015	2022-02-02	Ville Sutton	Rapport intervention	1 402.14
A016	2022-02-18	Ville Sutton	Rapport intervention	418.50

Total 34 787.08

Février 2022

ID	DATE	NOMS	DESCRIPTION	MONTANT
P001	2022-02-28	Bissonnette Eric	Rémunération conseiller / internet	\$340.79
P002	2022-02-28	Axion	Internet	\$114.92
P003	2022-02-28	Beauguard Hélène	Ménages et remboursement factures	\$172.73
P004	2022-02-28	Bell Canada	Téléphone	\$295.14
P005	2022-02-28	Bell Pierre	Salaire directeur général	\$1 192.28
P006	2022-02-28	Bell Pierre	Salaire directeur général	\$1 192.28
P007	2022-02-28	Carey Donald	Déneigement routes locales	\$13 784.21
P008	2022-02-28	CIBC	Zoom	\$23.00
P009	2022-02-28	Cote Gail	Salaire commis comptable	\$1 153.69
P010	2022-02-28	Cote Gail	Salaire commis comptable	\$1 153.69
P011	2022-02-28	Cusson François	Rémunération conseiller / internet	\$340.79
P012	2022-02-28	Delacombaz Raphaël	Rémunération conseiller / internet	\$340.79
P013	2022-02-28	Déneigement Pinacle	Déneigement stationnement garage	\$373.67
P014	2022-02-28	Déneigement Pinacle	Déneigement réservoir	\$201.21
P015	2022-02-28	FNX	Étude géotechnique et plans	\$13 728.02
P016	2022-02-28	Gravel Guy	Rémunération maire / internet/cellulaire	\$754.28
P017	2022-02-28	Gravel Guy	Remboursement facture	\$315.58
P018	2022-02-28	Guilbault Bernard	Rémunération conseiller / internet	\$340.79
P019	2022-02-28	Hydro Québec	Déplacement ligne électrique	\$9 444.63
P020	2022-02-28	Hydro Québec	Modification ligne aérienne (réservoir)	\$1 632.65
P021	2022-02-28	Hydro Québec	Électricité	\$409.32
P022	2022-02-28	Int Communication	Site web	\$57.43
P023	2022-02-28	Lefebvre Macey Margaret	Rémunération conseillère / internet	\$340.79
P024	2022-02-28	Parent Pierre-Marc	Rémunération conseiller / internet	\$340.79
P025	2022-02-28	Revenu Québec	Ajustement sommaire 2021	\$107.24
P026	2022-02-28	SAAQ	Immatriculation camion	\$525.17
P027	2022-02-28	Schinck Louis	Entretien patinoire	\$2 150.00
P028	2022-02-28	Schinck Louis	Déneigement propriétés de la municipalité	\$2 166.66
P029	2022-02-28	Traffic Logix	Radars	\$6 959.44
P030	2022-02-28	Alarme Supérieur	Inspection extincteurs	\$57.49
P031	2022-02-28	Provost Amélie	Activités fête hiver (sculptures)	\$50.00
P032	2022-02-28	Grenier Diane	Salaire commis bureau	\$384.70
P033	2022-02-28	Campeau Mélissa	Activités fête hiver (sculptures)	\$100.00
P034	2022-02-28	Fondation BMP	Don (à la mémoire de J.C. Bissonnette)	\$50.00
P035	2022-02-28	Rozon Denis	Rencontres CCU	\$25.00
P036	2022-02-28	Bleu Normand	Rencontre CCU	\$25.00
P037	2022-02-28	Nadeau Robert	Rencontre CCU	\$25.00
P038	2022-02-28	Gravel Guy	Rencontre CCU	\$25.00
P039	2022-02-28	Bleau Normand	Activité Fête Hiver (sculpture)	\$25.00
Total				\$60 719.17

RÉSOLUTION 051-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre-Marc Parent,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette.

ET RÉSOLU que la liste des comptes à payer et les comptes déjà payés sont et soient acceptés.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT R345-20 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
RÉSOLUTION 052-03-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie pour les élu.e.s;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz.

ET RÉSOLU QUE le règlement R345-20 sur le code d'éthique et de déontologie soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3 CHANGEMENT DE NIVEAU DE SERVICE À LA VILLA DES RIVIÈRES À BEDFORD DEMANDE D'UN MORATOIRE
RÉSOLUTION 053-03-2022

CONSIDÉRANT QUE La Villa des Rivières est une résidence gérée par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi située sur le territoire de la Ville de Bedford et contenant trente unités locatives pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence offre notamment des services de repas, d'assistance personnelle, d'aide domestique et de loisirs aux aînés qui y habitent;

CONSIDÉRANT QU'un changement de niveau de service est envisagé dû à un problème de main-d'œuvre, lequel ferait perdre plusieurs services offerts aux aînés de cette résidence;

CONSIDÉRANT QU'il est important de se mobiliser afin de préserver ces services essentiels pour les aînés de notre région qui y habitent et qui y habiteront;

CONSIDÉRANT QUE certains aînés devront déménager;

CONSIDÉRANT QUE les décisions de changement de service doivent être prises en faisant preuve d'humanité et de compassion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, **APPUYÉ** par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette.

ET RÉSOLU:

De demander un moratoire sur le changement de niveau de la résidence La Villa des Rivières à Bedford jusqu'au 1^{er} juillet 2023 et de demander à l'OHBM et aux autres parties concernées de trouver une solution pour maintenir le niveau de service et d'éviter le déménagement forcé d'aînés.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi et à son président, monsieur Jean-Marc Savoie.

De transmettre également une copie de la présente résolution à madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5.4 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 031-03-2022 ET ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC M. PALOMARES
RÉSOLUTION 054-03-2022**

CONSIDÉRANT la confusion concernant l'entente d'achat de voyage de terre, et que la politique de la municipalité n'est pas claire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les parties veulent régler et mettre fin à ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, **APPUYÉ** par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault.

François Cusson	Contre	Bernard Guilbault	Pour
Pierre-Marc Parent	Pour	Margaret Macey	Pour
Raphael Delacombaz	Pour	Eric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	----		

ET RÉSOLU d'accepter la somme de \$1,505 pour régler la facture #095,

ET RÉSOLU et de mettre fin à toutes démarches judiciaires de la part de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.5 SOUTIEN MORAL AU PROJET DE CRÉATION DE NOUVELLES PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

RÉSOLUTION 055-03-2022

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance, le ministère de la Famille a informé la Municipalité de Frelighsburg que son projet de CPE de 30 places n'a pas été retenu, et ce, en dépit de la qualité du projet présenté et de l'avis favorable rendu par les membres du comité consultatif sur l'offre de service de garde éducatifs à l'enfance;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est un dur coup pour notre MRC et plus particulièrement pour les municipalités du sud de la MRC (Frelighsburg, Dunham, Abercorn, Stanbridge East et Saint-Armand), dont les besoins à cet égard sont criants, en ce qu'elles ne sont desservies par aucun CPE;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'équilibre dans la répartition des places en service de garde;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver et assurer des services de proximité, notamment dans le sud de la MRC et que dans ce contexte, de nouveaux projets doivent voir le jour;

CONSIDÉRANT QUE les efforts municipaux d'attractivité de jeunes familles doivent être soutenus par des engagements en matière de service de garde;

CONSIDÉRANT QU'un CPE supplémentaire dans le sud de la MRC soutiendrait lesdits efforts, notamment en matière de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Frelighsburg a la capacité d'accueillir plus d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre-Marc Parent,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz.

ET RÉSOLU :

De soutenir le projet de CPE de 30 places de la municipalité de Frelighsburg.

De demander au ministre de la Famille d'utiliser les places non encore octroyées en Estrie pour permettre à la Municipalité de Frelighsburg de construire son CPE le plus rapidement possible.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, à madame Isabelle Charest, ministre et députée de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à la municipalité de Frelighsburg.

ADOPTÉE à l'unanimité

19h23h Absent Monsieur le conseiller François Cusson

5.6 LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

RÉSOLUTION 056-03-2022

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz.

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

19h25 retrait de Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey.

19h26 retour de Monsieur le conseiller François Cusson.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

6.1 MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS **RÉSOLUTION 57-03-2022**

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs mois, le service des premiers répondants applique des mesures de contingences temporaires, conformément aux résolutions numéros 2020-11-443, 2021-03-113 et 2021-09-405 adoptées par le conseil de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-03-113 indique qu'au « *cours des prochains mois, des modifications [permanentes] à la structure du Service des premiers répondants doivent être proposées pour maintenir en place ce service* »;

CONSIDÉRANT QUE les mesures actuelles ne permettent pas de maintenir un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut offrir un service de premiers répondants aux citoyens pour des urgences médicales vitales, et d'ainsi maintenir un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;

CONSIDÉRANT QU'un service de niveau PR-2, en remplacement du service de niveau PR-3, est une solution permettant que des intervenants qualifiés puissent être déployés afin de traiter les urgences médicales vitales;

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants dessert la Ville de Sutton, la Municipalité d'Abercorn et la Municipalité du village de Brome;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller François Cusson.

ET RÉSOLU:

DE CONFIER la gestion et l'administration du service de premiers répondants au service de sécurité publique de la Ville de Sutton, et ce, dans un organigramme linéaire unique au niveau de la direction et de la coordination.

DE CONFIRMER que le service de premiers répondants devienne, à la suite de la signature de l'entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux, un service de niveau PR-2.

DE CONFIRMER que le type de service sera un service mixte « citoyens/pompiers », et ce, afin d'assurer un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si les citoyens-bénévoles ne sont pas en mesure de combler toutes les heures de garde.

DE CONFIRMER que toute personne qui agira comme premier répondant devra suivre et réussir la certification en fonction du niveau de service qui sera offert (niveau PR-2) en plus de la formation MRSI.

DE CONFIRMER que les personnes qui agissent déjà comme premiers répondants avec un dossier à jour, incluant la formation MRSI, seront exemptés de suivre la certification ci-dessus mentionnée.

DE CONFIRMER que 16 pompiers suivront la formation PR-2, lesquels pompiers seront identifiés par le directeur de la sécurité publique.

DE CONFIRMER que le service PR-2 comptera environ 35 personnes, soit 16 pompiers et une vingtaine de citoyens-bénévoles.

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer tous documents et toutes ententes avec l'Agence de la santé et des services sociaux pour la mise en place du service PR-2.

DE DÉSIGNER le directeur de la sécurité publique de la Ville de Sutton ou, en son absence, son adjoint comme responsables du service de premiers répondants auprès de tout organisme tiers, incluant l'Agence de la santé et des services sociaux et tout autre entité gouvernementale, et de signer tout document pertinent, à l'exception des documents et ententes mentionnés ci-dessus concernant la mise en place du service PR-2.

ET RÉSOLU de planifier une rencontre en septembre 2022 pour déterminer les services et les coûts reliés aux premiers répondants pour 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

19h29 retour de Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Il n'y a pas de permis émis en février 2022.

**7.2 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS (PIIA) –
Lot 6 420 661 / 39, Thibault Sud
RÉSOLUTION 058-03-2022**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au règlement portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance des annexes jointes à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE les membres connaissent les critères et objectifs du règlement portant sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires suivant la deuxième rencontre datant du 25 octobre dernier et de la séance du conseil ont été transmis au propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de ces commentaires, le propriétaire a présenté un nouveau projet nommé révision 7;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à la rénovation et l'agrandissement de la véranda, à l'agrandissement de l'annexe existante, à la transformation du garage afin de rendre cette partie uniquement résidentielle, à l'ajout d'un étage au-dessus du garage (transformé) et à l'ajout d'un nouveau garage accessoire à la résidence connexe à l'ensemble du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les dernières recommandations du CCU consistaient à :

- Abaisser la hauteur du garage pour assurer qu'elle s'arrime avec le bâtiment actuel;
- Changer la disposition des fenêtres horizontales proposées et les positionner à la verticale en harmonie avec le bâtiment principal;
- Ajouter une pente ou des versants à l'annexe sud existante lors de son agrandissement similaire à celui de véranda;
- Assurer que l'agrandissement de l'annexe soit légèrement réduit pour que le mur avant soit alignée avec l'arrière de la fenêtre du haut et non au centre;
- Choisir un revêtement blanc pour l'ensemble du bâtiment se trouvant en façade;
- Réduire légèrement la volumétrie et l'emprise au sol des bâtiments ajoutés pour éviter que l'agrandissement n'écrase le bâtiment existant;
- Abaisser la hauteur de l'étage ajouté pour qu'il s'aligne avec la ligne de toit existante;
- Ajouter un élément architectural pour uniformiser l'ensemble des toitures et de la même couleur afin de créer un rappel à la toiture existante;
- Réviser l'élévation gauche en considérant les autres élévations;
- Uniformiser la fenestration en favorisant un alignement vertical et des proportions équivalentes;
- Choisir un revêtement de la couleur blanche pour les élévations de l'agrandissement (le revêtement de bois naturel est acceptable pour les élévations arrière);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a pris en considération la majorité des dernières recommandations dans son projet révision 7;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie de l'agrandissement a été ajustée avec l'ensemble du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la portion agrandie a été modifiée avec l'ajout de deux pentes en tôle noire pour mieux s'arrimer au bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une meilleure uniformité avec la maison actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les choix de couleurs de l'agrandissement ont été présentés et s'agencent mieux au bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu un ajout de fenêtres côté nord;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont favorables aux modifications apportées par le propriétaire et présentées sur la révision 7;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz,

ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'agrandissement et de rénovations selon les recommandations du comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité

19h33 retrait du directeur général Monsieur Pierre Bell

7.3 PROJET DE DÉVELOPPEMENT (PIIA) - lot 5 095 424 / Thibault Nord / 9445-1143 QUEBEC INC
RÉSOLUTION 059-03-2022

CONSIDÉRANT QUE M. Michael Merten, M. Renaud Chartier et M. Dominique Carey ont présenté le projet de développement résidentiel du lot 5 095 424 sur la rue Thibault Nord aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet souhaité par les promoteurs projette l'ouverture de deux rues, le lotissement d'une vingtaine de lots ainsi que la création d'un parc et d'un sentier découvert rejoignant les espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont donné le mandat à un professionnel pour établir une caractérisation environnementale du lot concerné;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont pris connaissance des règlements applicables en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs souhaitent travailler conjointement avec la municipalité et souhaitent obtenir l'appui du conseil municipal pour le développement de ce projet qui est prévue en 2 phases, soit la portion nord en premier et ensuite celle donnant sur la rue des Églises Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est préliminaire et qu'une autre présentation sera nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entente des travaux d'infrastructure municipale soit négociée avec les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du parc projeté se fasse en même temps que la phase 1 du développement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont favorables à la présentation préliminaire.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre-Marc Parent.

ET RÉSOLU de créer un comité composé de deux élus soit M. Éric Bissonnette et M. Bernard Guilbault pour poursuivre les négociations entre les promoteurs et la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

19h38 retour du directeur général Monsieur Pierre Bell

ADOPTÉE à l'unanimité

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

8.1 OCTROI DE CONTRAT – ÉMONDAGE DES SAULES DU PARC SHEPARD
RÉSOLUTION 060-03-2022

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Justin Manasc, ingénieur forestier, de faire l'émondage des saules restant dans le Parc Shepard;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de la firme ArborÉco pour l'émondage et le nettoyage pour un montant de \$2,800 plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault.

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'émondage des saules du Parc Shepard à la firme ArborÉco pour un montant de \$2,800 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 OCTROI DE CONTRAT – RÉVISION ET SUIVI GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR VOIE FERRÉE
RÉSOLUTION 061-03-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprend la réfection d'une portion du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront traverser l'emprise du chemin de fer CP;

CONSIDÉRANT QUE la firme CPR exige que la firme d'ingénierie Golder Associés soit mandatée pour faire la révision et suivi géotechnique des travaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de révision et suivi géotechnique à la firme Golder Associés Ltée pour un montant de \$14,548 plus les taxes applicables;

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à signer le contrat de service de consultation;

ET RÉSOLU de mandater la direction générale pour discuter et négocier avec CP l'ajout de ces travaux aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 ÉCLAIRAGE DE RUE
RÉSOLUTION 062-03-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement des luminaires de rues est repoussé à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs luminaires sont défectueux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de réparation des luminaires à Quilliams Électrique Inc selon la liste remise par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4 ACHAT D'UN CHARGEUR (AVEC FOURCHE) POUR TRACTEUR
RÉSOLUTION 063-03-2022

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Max Gagné & fils pour l'achat d'un chargeur, d'un ballast vide, de l'attache rapide et de fourche, au montant de \$6,200 plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette.

ET RÉSOLU d'acquérir le chargeur et de la fourche et l'installation de l'attache rapide au tracteur.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5 OFFRE DE SERVICE – SURVEILLANCE DE CHANTIER
RÉSOLUTION 064-03-2022

CONSIDÉRANT QU'il y a une exigence d'avoir un ingénieur à la surveillance de chantier pour l'obtention des subventions de la TECQ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la firme FNX innov, pour un montant plafond de \$51,800 plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz,

ET RÉSOLU de mandater la firme FNX Innov pour l'exécution de la surveillance de chantier pour les travaux de réfection du réseau d'aqueduc dans le secteur du chemin des Sources et de la route 139.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.6 ACHAT GÉNÉRATRICE POUR LE PUIT
RÉSOLUTION 065-03-2022

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation du réseau d'aqueduc est dépendante du fonctionnement de la pompe électrique;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une génératrice peut être financé par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de la génératrice sont de marque Kohler, de 40KW 347/600v 3 phase avec une "transfer switch" automatique de 100A 347/600v 3 phase;

CONSIDÉRANT que les délais de livraison sont de 42 à 44 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la firme Quilliams Électrique Inc. pour l'achat et l'installation de la génératrice au montant de \$36,500;

CONSIDÉRANT QUE la préparation du site et la pose de dalle de béton se feront par les employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice à Quilliams Électrique Inc. pour un montant prévu de \$36,500 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7 CRÉATION D'UN COMITÉ DE VOIRIE
RÉSOLUTION 066-03-2022

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la bonne planification d'avoir un comité de voirie incluant des élu.e.s.;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphael Delacombaz.

François Cusson	Pour	Bernard Guilbault	Pour
Pierre-Marc Parent	Pour	Margaret Macey	Pour
Raphael Delacombaz	Pour	Eric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	----		

ET RÉSOLU d'autoriser la création d'un comité de voirie composé de Monsieur le maire Guy Gravel, de messieurs les conseillers Éric Bissonnette et Bernard Guilbault, ainsi que l'employé de voirie municipale et du directeur général.

ET RÉSOLU d'autoriser aux membres du comité de s'impliquer lors de travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. LOISIRS – CULTURE ET PATRIMOINE

9.1 MANDAT À LA COMMISSION LOISIRS RÉSOLUTION 67-2022

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey.
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU que la commission des loisirs entreprenne les démarches pour la célébration du 100^{ième} anniversaire de la municipalité d'Abercorn en 2029

ADOPTÉE à l'unanimité

9.2 Fest'hiver

Monsieur le conseiller François Cusson remercie les gens qui ont volontairement travailler pour le Festival.

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION 068-03-2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20H16.

ADOPTÉE à l'unanimité

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION.

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire

Je, _____ Maire de la Municipalité d'Abercorn, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.